



Conseil économique et social

Provisoire

27 juillet 2005

Français

Original: anglais

Session de fond de 2005

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 1^{er} juillet 2005, à 15 heures

Président : M. Akram (Pakistan)

Sommaire

Groupe d'experts comprenant les Présidents de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du développement social et de la Commission de la population et du développement, sur la contribution des examens décennaux au sommet mondial de 2005

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-40558 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Groupe d'experts comprenant les Présidents de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du développement social et de la Commission de la population et du développement, sur la contribution des examens décennaux au sommet mondial de 2005.

1. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) souhaite la bienvenue aux présidents des commissions en faisant observer que les enseignements tirés des examens décennaux seront une précieuse contribution au sommet mondial de 2005 et feront partie intégrante de l'approche du Conseil à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, corroborant l'ampleur du programme de développement.

2. **Mme Hernández** (Présidente de la Commission de la condition de la femme) rappelle qu'à sa quarante neuvième session la Commission s'est intéressée principalement à l'application du Programme de Beijing au niveau national. Il y a eu également une réunion axée sur les innovations ayant trait à l'égalité des sexes; on y a identifié les nouveaux obstacles à surmonter et examiné de quelle manière les institutions pourraient encourager l'égalité des sexes. Il existe d'évidentes synergies entre la Commission et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Lors d'une réunion d'experts sur la complémentarité, la Commission a adopté une résolution confirmant le Programme d'action de Beijing et réaffirmant la nécessité d'atteindre tous les objectifs de développement. Le Conseil devrait se concentrer sur les efforts tendant à faire de l'égalité des sexes un élément central du sommet de septembre et de maintenir l'élan créé. La paix et la sécurité internationales ne sont pas possibles sans le développement, et le développement n'est pas possible sans les femmes.

3. **M. Quiroga** (Président de la Commission du développement social) fait observer que des réunions d'experts de la Commission, des tables rondes de haut niveau, et du débat général il ressort surtout que le principe général de développement social s'est progressivement estompé dans l'élaboration des politiques à travers le monde. Pour pallier cette tendance, la Commission s'est efforcée de présenter la vision du développement social telle que la concevait le Sommet de Copenhague de 1995. Par exemple, alors

que la pauvreté reste un élément central des politiques et des théories du développement, d'autres questions cruciales également, comme le chômage et l'intégration sociale, semblent maintenant évacuées des politiques économiques et sociales. Ces maillons manquants qui sont vitaux doivent être réintégrés dans la conception générale du développement si l'on veut édifier des sociétés plus ouvertes, justes et stables. On s'accorde également à reconnaître la nécessité de se préoccuper davantage des difficultés et des avantages de la mondialisation.

4. S'agissant du service de la dette extérieure des pays pauvres, et du besoin de tenir et de confirmer les engagements pris au sujet de l'aide publique au développement (APD), il salue la priorité accordée par le Consensus de Monterrey à la mobilisation de ressources pour le développement. Il se félicite également de la récente initiative du G-8 d'annuler la dette de quelques pays parmi les plus pauvres, ajoutant toutefois que, sans la mobilisation de nouvelles ressources, ce geste ne suffirait pas à aider les pays à échapper au piège de la faim, de la maladie et de la stagnation économique.

5. La Commission a également appelé l'attention sur la dynamique changeante du marché du travail mondial et sur l'absence d'une stratégie internationale de l'emploi et des migrations. Plusieurs pays ont insisté pour qu'il soit tenu compte des droits et de la dimension sociale des migrants. Par ailleurs, les pauvres, et plus particulièrement les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les populations autochtones et les handicapés ne doivent pas être considérés comme des bénéficiaires passifs mais comme d'actifs participants capables d'améliorer leur condition économique dans un cadre institutionnel et légal. Les Gouvernements ont en outre souligné que les organismes du système des Nations Unies devaient poursuivre leurs initiatives régionales et sous-régionales de développement social et économique. Face à la préoccupation grandissante que suscite la prétendue croissance non créatrice d'emplois et le rapport reconnu qui existe entre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la sécurité, on devra privilégier le développement et le respect des droits de l'homme, ainsi que la création d'emplois rémunérateurs et stables.

6. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Sommet social et ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Si l'on veut que le

développement à visage humain, proclamé à Copenhague se généralise et bénéficie à tous, il faut une meilleure gestion de la dimension sociale et des conséquences de la mondialisation, une nouvelle conception de la relation entre les secteurs public et privé et que l'État fasse preuve d'efficacité dans la formulation et l'application des politiques sociales.

7. **M. Grey-Johnson** (Président de la Commission de la population et du développement) fait valoir qu'il est maintenant unanimement reconnu que la population est à la racine du processus de développement. Les variations des éléments constitutifs de la population – naissances, décès, migration – recouvrent les préoccupations les plus fondamentales et intimes de la vie humaine. Pour des sociétés entières ces faits fondamentaux commandent l'accroissement ou le décroissement de la population, la structure des populations par âge et la répartition géographique des établissements humains. Le Programme d'action issu de l'examen de 1999 de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a permis, entre autres, de circonscrire les questions de population de manière à ce qu'elles puissent être immédiatement identifiées comme vitales pour le développement humain.

8. Bien que d'appréciables progrès aient été accomplis dans l'application du Programme d'action, ces progrès ont été très irréguliers. On note par exemple que, dans l'ensemble, la population mondiale a diminué et que 100 pays ont atteint l'objectif d'une espérance de vie à la naissance dépassant les 70 ans, par contre, les pays les moins avancés connaissent encore un accroissement important, tandis que dans 36 pays, notamment en Afrique subsaharienne l'espérance de vie reste encore inférieure à 50 ans. Des millions de personnes ne bénéficient toujours pas de services de santé en matière de procréation, et les risques de mortalité maternelle demeurent intolérablement élevés dans de nombreux pays.

9. Alors qu'ils sont généralement considérés comme des atouts pour les pays d'accueil, les mouvements migratoires dont le nombre s'accroît sont maintenant estimés comme une perte de ressources humaines dans de nombreux pays d'origine et cause de tensions politiques, économiques et sociales dans un certain nombre de pays de destination. Il est évident que les objectifs de la Conférence n'ont pas été atteints en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action.

L'insuffisance des ressources est un réel problème et les pays donateurs sont instamment priés de remplir leurs obligations en matière d'aide dans le domaine de la population.

10. **Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) s'exprimant au nom de l'Union européenne déclare que la spectaculaire réaffirmation des résultats et le suivi des conférences de Beijing, Copenhague et du Caire doit faire comprendre clairement que la communauté internationale est déterminée à poursuivre leur application intégrale. Antérieurement, au cours de l'année, les ministres de l'Union européenne ont réaffirmé qu'ils soutenaient sans réserve la mise en œuvre complète et effective des objectifs de ces conférences. Il est essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que tous les États Membres s'emploient à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait tenir un rôle central dans les opérations de suivi et d'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues dans les domaines économique, social, écologique, et domaines connexes, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette contribution – en tant que principes directeurs qui orienteraient l'action du système des Nations Unies tout entier sur ces questions – est fondamentale, du fait qu'elle fournirait un cadre institutionnel en même temps qu'une analyse globale et une intégration.

11. L'Union européenne s'est engagée en faveur d'une issue ambitieuse et constructive au sommet de septembre. Ainsi que l'ont fait observer les présidents des commissions, il importe maintenant de passer à l'acte. On peut se demander comment on va pouvoir, durant le déroulement du sommet, maintenir l'appui politique ranimé par les célébrations du dixième anniversaire. Il serait bon de savoir comment on pourra intégrer la nouvelle impulsion dans le processus qui conduira au sommet d'examen du Millénaire, et notamment comment le groupe d'experts estime pouvoir parfaire le document à l'étude de manière à tenir compte des questions soulevées au Conseil. Après le sommet, le groupe d'experts devra également déterminer comment les commissions techniques pourront au mieux contribuer à l'évaluation et au suivi des progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

12. **Mme Elias** (Inter-Rights) souligne que les personnes handicapées constituent l'une des plus

importantes minorités au monde et se classent parmi les plus pauvres des pauvres; des mesures doivent être prises pour leur assurer des droits égaux et des chances égales. La Déclaration de Vienne dispose que les droits de l'homme sont universels, ils comprennent donc les droits des personnes handicapées. La Déclaration de Copenhague a confirmé que les personnes handicapées formaient effectivement la plus grosse minorité et qu'elles étaient souvent acculées à la pauvreté et au chômage. Il faut prendre des dispositions législatives visant à protéger les droits de ces personnes et à leur donner des chances égales. Malheureusement il arrive trop souvent que ces personnes deviennent invisibles. L'intervenante se propose de faire en sorte que ses préoccupations figurent dans le document qui émanera du sommet.

13. **Mme Maille** (Canada) réaffirme la position de son gouvernement qui s'est engagé à mettre en application les documents adoptés à Copenhague et au Caire ainsi que le Programme d'action de Beijing, tout en s'associant aux questions soulevées par l'Union européenne, et se demande comment l'élan imprimé sur le plan politique à l'occasion de l'examen pourrait être utilisé pour que les commissions puissent jouer un rôle de catalyseur et collaborer avec d'autres commissions techniques afin d'intégrer dans leurs futurs objectifs les éléments mis en valeur par chacune des commissions techniques ainsi que dans les textes concertés.

14. **M. Aranibar Quiroga** (Président, Commission du développement social), faisant suite aux observations du représentant du Royaume-Uni, indique que des signes encourageants permettent de penser que les attentes de la communauté internationale concernant le sommet de 2005, ne seront pas déçues. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement repose en grande partie sur la capacité des gouvernements ainsi que des institutions publiques et privées et du système des Nations Unies à créer et maintenir des emplois productifs. Comme la représentante du Canada, il pense que la réalisation des objectifs entraîne de nouvelles difficultés et de nouvelles possibilités de coordination entre les différentes commissions techniques. Il estime que l'élan donné par la réalisation des objectifs aurait pour corollaire une meilleure coordination entre les commissions techniques.

15. **Mme Gallardo Hernández** (Présidente de la Commission de la condition de la femme) dit qu'elle a

été en rapport avec les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil afin de s'assurer que la question d'une perspective sexospécifique figurera à l'ordre du jour du sommet de haut niveau de septembre 2005. On ne peut concevoir une déclaration qui n'aborde pas cette perspective. Ce qu'il importe de souligner ici, cependant, c'est la profonde conviction que si l'on néglige de tenir compte des femmes, il sera bien difficile dans de nombreux pays d'améliorer la situation sur le plan de la paix, du développement et des droits de l'homme. L'intervenante note la position de la représentante de Inter-Rights et assure qu'elle n'épargnera aucun effort pour faire en sorte que la question des femmes handicapées soit inscrite à l'ordre du jour du sommet de septembre 2005.

16. Répondant à la représentante du Canada, la Présidente de la Commission de la condition de la femme rappelle qu'une collaboration plus étroite entre les diverses commissions techniques est capitale, notamment lorsqu'il s'agit de consensus, étant donné que l'absence de mécanismes de consensus appropriés dans certains pays se traduisait souvent par une ignorance des questions relatives aux femmes. Reprenant les préoccupations exprimées par le représentant du Royaume-Uni, l'intervenante dit que la prévalence du VIH/sida est alarmante et a de lourdes conséquences sociales et humanitaires dans certains pays. Elle renouvelle donc son engagement de prendre des dispositions spéciales pour améliorer l'inquiétante situation des femmes dans de nombreux pays. Enfin, elle en appelle au Conseil pour qu'il poursuive le dialogue en cours, car son message lors du sommet de septembre aura d'autant plus de portée qu'il reflètera la majorité des opinions sur la manière dont l'intégration d'une perspective sexospécifique doit être effectuée dans la pratique.

17. **M. Grey-Johnson** (Président de la Commission de la population et du développement) reconnaît qu'une vigoureuse volonté politique s'est manifestée au fil des ans. Il incombe au Conseil d'entretenir et d'encourager cette volonté; l'organisation de rencontres de haut niveau joue un rôle important dans le processus. Après le sommet de septembre 2005, il faudra identifier la manière de renforcer les capacités de suivi, engager de nouveaux partenaires et veiller à ce qu'ils tiennent leurs promesses. Il est vrai que les personnes handicapées constituent un important groupe minoritaire qui se manifeste par suite des conflits en cours et de la réapparition de maladies comme la

poliomyélite. La Commission qu'il préside est parfaitement consciente de la nécessité de se pencher tout spécialement sur les besoins de ce groupe, et il espère que d'autres commissions feront de même. À cet égard il conviendrait d'intensifier les actions de plaidoyer afin de faire face aux besoins identifiés.

18. Il est essentiel de veiller à ce que les accords, quelle que soit leur nature, se répercutent dans tous les secteurs du système international chargés d'établir des statistiques et des indicateurs. La Commission de statistique est déjà au travail dans ce domaine; pour ce qui est de la réalisation des objectifs, de nombreux instruments ont été élaborés, ce qui répond aux préoccupations exprimées par la représentante du Canada. L'intervenant reconnaît que l'examen en cours offre une occasion de collaborer à l'avancement des objectifs de chacune des commissions et du système international tout entier.

19. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales), revenant à la question soulevée par la représentante du Canada, confirme sa thèse précédente selon laquelle l'intégration des travaux des commissions techniques incombe en premier lieu et surtout au Département des affaires économiques et sociales, étant donné que chaque commission relève d'une division particulière au sein du Département. C'est donc à son département que revient la responsabilité de veiller à ce que les commissions soient convenablement épaulées lorsqu'elles préparent et exécutent leurs travaux de manière à réaliser le maximum de soutien mutuel, non pas dans le vide, mais comme l'a souligné le représentant du Royaume-Uni, afin d'assurer la mise en œuvre.

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (suite). (E/2005/33 (suppl. 13), E/2005/51 (chap. I), E/2005/56, E/2005/ONG/1 à 28, E/2005/CRP.4 et E/2005/CRP.6)

20. **M. Martirosyan** (Arménie) dit que les questions de développement devraient être mises en valeur lors du sommet de septembre 2005. Malgré la lenteur et l'inégalité des progrès accomplis il est encore possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le

développement avant la date fixée, moyennant une volonté politique suffisante et un esprit de coresponsabilité et de partenariat entre tous les protagonistes.

21. Évoquant le financement du développement comme une question clef, il félicite les pays qui ont dépassé le pourcentage cible de 0,7 % du produit national brut (PNB) représentant le montant de l'aide publique au développement (APD) octroyé aux pays en développement, et salue la récente initiative de l'Union européenne d'établir un calendrier pour que cet objectif soit atteint d'ici à 2015; il salue également la proposition des pays du Groupe des Huit (G-8) d'annuler la dette des pays pauvres très endettés. Vu la place que tient le commerce dans la promotion de la croissance économique, le Gouvernement arménien appuie la poursuite des négociations de Doha, et outre les conditions d'exportation en franchise et hors contingent accordées aux pays les moins avancés, il appuie l'adoption de stratégies visant à encourager la concurrence et la diversification des exportations des pays en développement et des pays en transition.

22. On a besoin d'un mécanisme servant aux transferts de technologie vers les pays en développement et en transition. Soulignant les besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, la délégation arménienne insiste pour que soient respectés les engagements de Bruxelles, d'Almaty et de Maurice, et plaide vivement pour l'élimination immédiate des mesures unilatérales contraignantes qui entravent le développement de pays pris séparément ainsi que la région entière.

23. Rappelant qu'il n'existe pas de solution pouvant se substituer à d'énergiques politiques nationales de développement axées sur la demande, renforcées par la démocratie, la légalité, le respect des droits de l'homme, le renforcement des institutions, la bonne gouvernance et des mesures anticorruption, il précise que l'aide a un effet plus puissant sur la croissance si les pays bénéficiaires se sont dotés de politiques et d'institutions saines. En ce qui concerne l'Arménie, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté se fonde sur une approche globale de la pauvreté, et envisage un cadre macroéconomique, des réformes institutionnelles et des systèmes de protection sociale tout en prenant en considération les rapports avec les objectifs. Le Gouvernement a également décidé de s'orienter vers une économie à forte intensité de

connaissances et de mettre au point des plans d'action dans des secteurs clefs. La population arménienne est presque entièrement alphabétisée et l'Arménie a réussi à faire baisser les taux de mortalité maternelle et infantile. Enfin, la coopération régionale est non seulement indispensable à la solution de nombreux problèmes du monde moderne, mais aussi à l'instauration de la confiance dans des situations de conflits non résolus, tandis que la mise en commun des meilleures pratiques et données d'expérience peut aider à formuler des programmes nationaux.

24. **M. Meyer** (Brésil) dit que son gouvernement considère l'APD comme l'instrument le plus puissant dans l'assistance aux pays en développement et appuie sans réserve la création d'une facilité de financement internationale (FFI) pour activer dans sa phase initiale le système de l'APD, notamment en ce qui concerne les engagements pris en faveur de l'immunisation. Étant donné que l'on a besoin de nouvelles sources de financement, le Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, dont le Brésil est membre, a décidé, en prévision du sommet de septembre 2005, de s'attacher à un projet pilote de contributions liées à l'achat de billets d'avion pour financer la lutte contre le VIH/sida et d'autres pandémies, et d'appliquer une résolution visant à réduire les coûts d'envoi de fonds des travailleurs à l'étranger. Il faut un renouveau de la volonté politique pour mener à bien les négociations de Doha d'ici à 2006 et mettre en place un système commercial multilatéral réellement favorable aux objectifs de développement. Le Brésil a récemment approuvé des décisions visant à alléger la dette d'un certain nombre de pays pauvres très endettés (PPTE) et attend avec confiance l'occasion de pouvoir examiner d'autres mesures à prendre afin d'éviter que l'endettement n'entrave les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire.

25. Rappelant le message de Johannesburg, il précise que le sommet de 2005 devra appeler à l'action en vue de concilier la protection de l'environnement avec le développement économique et social, notamment grâce au renforcement des capacités des pays en développement, qui doivent pouvoir accéder plus facilement à la technologie, aux ressources financières et aux marchés, valoriser leurs produits et recevoir une juste rémunération pour les avantages découlant de leurs ressources naturelles et savoir-faire traditionnel. Le Brésil approuve l'importance attachée aux besoins

spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action de Bruxelles, d'Almaty et de la Barbade, et estime que les organisations internationales multilatérales doivent fournir une aide financière supplémentaire afin que la coopération Sud-Sud puisse contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs.

26. Les conclusions du sommet de septembre devront en outre intégrer comme il se doit les résultats des autres conférences organisées dans les domaines économique et social, et tenir compte de l'urgente nécessité de réaliser des progrès dans la protection des droits de l'homme en tant que fondement du développement et de la sécurité, de promouvoir l'égalité des sexes, d'intégrer l'accès aux services de santé en matière de procréation dans les stratégies de réalisation des objectifs, de promouvoir l'emploi productif et les conditions de travail décentes, de condamner le travail forcé et le travail des enfants, de promouvoir l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 et de fournir des ressources suffisantes pour la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, y compris la mise à disposition de médicaments peu onéreux et efficaces. Le Brésil tient à ce que la société civile joue un rôle actif dans la réalisation des objectifs de développement; les auditions officielles tenues en prévision du sommet de septembre sont un événement constructif à cet égard et devraient se tenir tous les ans avant l'ouverture de l'Assemblée générale. Enfin, le Brésil est tout à fait partisan d'un renforcement du Conseil et serait favorable à toute décision qui investirait le Conseil d'un rôle plus décisif dans le domaine de la coopération, de la coordination et du suivi des affaires économiques et sociales.

27. **M. Chowdhury** (Bangladesh) déclare que le Bangladesh a considérablement progressé dans ses efforts pour réduire la croissance démographique, promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, maintenir la stabilité macroéconomique, atteindre la sécurité alimentaire, se doter d'une réelle capacité de gestion des catastrophes et encourager les organisations non gouvernementales dans leur rôle de mécanisme de prestation de services. Le Bangladesh a établi son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté compte tenu des principes fondamentaux favorables à la promotion de la croissance économique créatrice d'emplois et à l'investissement dans les

secteurs de l'éducation, de la santé et dans divers programmes de protection sociale. Le Gouvernement a fait de la réduction de la pauvreté un objectif intersectoriel qui a abouti à réduire de neuf points de pourcentage le nombre des pauvres entre 1991 et 2000.

28. Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Des études ont montré que le Bangladesh avait besoin d'aide extérieure de l'ordre de 6,3 milliards de dollars par an entre 2005 et 2015 pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Si l'on veut instaurer un environnement international favorable, il faut, entre autres, instituer une bonne gouvernance, honorer les engagements pris à Monterrey au sujet de l'APD, encourager l'investissement direct étranger dans les pays en développement et encourager la mobilité de la main-d'œuvre entre pays en développement et pays développés. Il faut aussi que les pays développés fournissent de 0,15 à 0,20 % de leur PNB au titre de l'APD, au profit des pays les moins avancés, qu'ils permettent l'accès en franchise et hors contingent aux produits de ces pays et annulent leur dette publique.

29. Enfin, il convient de placer le développement au centre des préoccupations et de renforcer le suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Ces dernières doivent servir de canal pour la diffusion des meilleures pratiques, tandis que le Conseil devra instaurer un mécanisme d'examen collégial pour évaluer les progrès accomplis et proposer des solutions pour atteindre les objectifs.

30. **M. Mantovani** (Italie) affirme que l'Italie est déterminée à atteindre d'ici à 2015 le montant fixé de 0,7 % du PNB au titre de l'APD et s'est par ailleurs engagée à verser 0,51 % de son PNB au titre de l'APD d'ici à 2010. Au niveau bilatéral l'Italie a annulé toutes les dettes des pays pauvres très endettés et n'exige plus aucun paiement à compter de la prise de décisions. Ayant appuyé l'initiative de 2004 contre la faim et la pauvreté lancée par le Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, l'Italie a appuyé l'adoption de mécanismes bénévoles et la proposition de créer une facilité de financement internationale (FFI). Il conviendrait de tester la viabilité de celle-ci au moyen d'un projet pilote consacré à l'immunisation. La préoccupation causée par les ressources ne doit pas fausser le principe de financement énoncé dans l'accord de Monterrey, à

savoir la formation d'authentiques partenariats entre pays développés et en développement.

31. Le Gouvernement italien approuve le fait que le Conseil ait consacré son débat de haut niveau de 2003 au développement rural, et souscrit à la décision de procéder, au cours de la présente session, à l'examen de l'application de la Déclaration ministérielle de 2003. L'Italie a affecté plus de 40 % de ses ressources de coopération au développement à l'Afrique subsaharienne par l'intermédiaire de divers organismes des Nations Unies et, plus récemment, par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La stratégie adoptée par l'Italie en matière de santé est systémique plutôt qu'orientée sur les maladies. L'Italie estime que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme présente une chance unique d'accroître les responsabilités au niveau local, de prendre des mesures prophylactiques plus radicales, de moderniser les systèmes de soins de santé et de faciliter l'accès à de nouvelles thérapies et de nouveaux médicaments. Il conviendrait d'améliorer la coordination et le suivi des opérations du Fonds. L'Italie attache une importance particulière à la recherche sur les vaccins et a la conviction que les engagements d'achats anticipés contribueraient à éperonner la recherche, la découverte et la production de vaccins.

32. Le Gouvernement italien place également au rang des priorités les questions liées à l'éducation et à l'environnement et est partisan d'une gouvernance internationale plus rigoureuse en ce qui concerne l'environnement, et de participer aux activités d'un organisme international de l'environnement. Rappelant que la recherche scientifique et le transfert de technologie sont des éléments cruciaux pour le développement il ajoute que des initiatives sont nécessaires pour que la coopération dans le domaine scientifique et le transfert de technologie deviennent une réalité. À cet égard, l'Italie pourrait offrir l'expérience de son centre international d'excellence sis à Trieste, qui assure chaque année une formation de haut niveau à des milliers de chercheurs et de techniciens de pays en développement.

33. Enfin, se référant au large consensus recueilli à propos de la réforme du Conseil, l'intervenant fait savoir que l'Italie appuie les propositions contenues dans le document interne soumis par le Président et tient à souligner qu'il importe de construire à partir des progrès effectués durant les réunions du printemps

2005 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en créant un cadre commun de débats. L'application des propositions formulées dans le projet de document final du sommet de septembre 2005 conférerait aussi une notoriété renouvelée au Conseil. La capacité du Conseil de changer les choses pourrait en définitive se mesurer par la manière dont il exerce ses fonctions de coordination tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les autres principaux intéressés.

34. **M. Widhya** (Cambodge) explique que son pays a adopté une stratégie rectangulaire pour la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité, axée sur la bonne gouvernance. Priorité est donnée à l'éducation, à la santé publique et à l'infrastructure physique. Malgré des années de croissance économique soutenue, le taux de pauvreté n'a que légèrement reculé, passant de 39 à 36 % entre 1994 et 1999. Si les tendances antérieures se maintiennent ce taux tombera à 28 % d'ici à 2015.

35. Le Gouvernement cambodgien est partisan d'un authentique partenariat entre pays en développement et pays développés. Les pays les moins avancés ont réellement besoin d'une aide accrue de la part des pays développés de manière à pouvoir sortir de la pauvreté. À cette fin, l'intervenant se joint aux autres orateurs pour appeler les pays développés à consacrer 0,7 % de leur PNB aux pays en développement et 0,15 ou 0,20 % de ce même PNB aux pays les moins avancés, comme convenu notamment à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

36. **M. Sen** (Inde) déclare que les objectifs du Millénaire pour le développement sont d'importants indicateurs de progrès dans l'instauration d'importants droits économiques et sociaux. Pour y parvenir dans les délais prescrits on devra faire appel à la science et à la technique et tenir compte de questions systémiques, dont la gouvernance économique mondiale. Pour réussir de manière durable, c'est-à-dire aboutir à une radicale transformation économique, on aura besoin, avant tout, d'une profonde réforme des institutions internationales financières, monétaires et commerciales et de mettre en œuvre le programme de développement de Doha.

37. Si la mondialisation est inexorable, le multilatéralisme doit être sa soupape de sûreté et son dispositif correcteur. L'intensification de la

mondialisation renforce l'interdépendance croissante entre les nations. Aucun pays ne peut à lui seul se charger de la paix et de la sécurité et/ou du développement. La réforme et le raffermissement du système des Nations Unies dans le but de refléter ces réalités changeantes revêtent un caractère d'urgence.

38. L'Inde est convaincue que le rôle de l'État ne doit pas se limiter à fournir un cadre réglementaire favorable à la croissance du secteur privé. L'État doit également investir largement dans les secteurs de la valorisation des ressources humaines ainsi que dans les principales infrastructures physiques, sociales et institutionnelles. On a besoin d'un mécanisme de financement novateur pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses propositions ont été avancées. Le commerce est un important facteur de développement. Une profonde réforme du commerce des produits agricoles et des politiques de subventions pratiquées par les pays développés s'impose si l'on veut que l'agriculture devienne un moteur de croissance et d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement. Il est temps de supprimer les barrières commerciales.

39. L'Inde est d'avis que le Conseil économique et social doit s'employer à sensibiliser l'opinion et à fournir des directives dans le domaine de la coopération au développement. L'Inde appuie en particulier les mesures visant à une application pratique des dispositions de la Charte concernant les fonctions de coordination et de contrôle conférées au Conseil économique et social s'agissant de ses propres commissions techniques et organes subsidiaires ainsi que des institutions spécialisées du système des Nations Unies.

40. **M. Benmehidi** (Observateur de l'Algérie) note que la tendance enregistrée au cours des deux dernières décennies a contribué à accentuer les déséquilibres dans la répartition des ressources mondiales et à exclure davantage une grande partie des populations du Sud des bénéfices du développement. Il y a cinq ans, les dirigeants du monde ont signé la Déclaration du Millénaire établissant les priorités de développement de la communauté internationale, et se sont engagés à réaliser le développement humain dans les pays du Sud d'ici à 2015.

41. Il semble qu'un certain nombre de pays en développement n'atteindront pas les objectifs du Millénaire pour le développement mais la communauté

internationale a les moyens de les aider à y parvenir. La délégation algérienne salue les récentes initiatives prises par les pays de l'Union européenne d'établir un calendrier d'exécution de leurs projets d'aide. La décision du G-8 d'annuler la dette multilatérale des pays les plus pauvres est encourageante car elle ouvre la voie à la coopération internationale au service du développement.

42. L'intervenant note que les questions de développement comportent de réelles complexités qu'il est urgent de maîtriser. On doit obtenir un consensus politique ainsi qu'une solidarité internationale plus ferme afin que les engagements que la communauté internationale a librement contractés ne restent pas lettre morte. L'Algérie a, pour sa part, atteint certains des objectifs et se promet de les atteindre tous d'ici à 2015.

43. **M. Al-Habsi** (Émirats arabes unis) rappelle que l'exécution des plans de développement dans la plupart des pays en développement a été retardée parce que les promesses de financement n'ont pas été tenues, et en raison du manque de coordination et d'intégration des apports nécessaires à l'application des recommandations formulées par les conférences des Nations Unies.

44. Il souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles à la pleine application de ces recommandations, y compris celles qui sont énoncées dans le Consensus de Monterrey. Il enjoint également les pays en développement d'adopter des politiques économiques qui encouragent le travail et la production, et de créer un climat propice aux investissements directs étrangers et au secteur privé.

45. Les progrès réalisés par les Émirats arabes unis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont dus à la mise en œuvre coordonnée et intégrée des recommandations de diverses conférences consacrées au développement. En ce domaine le Gouvernement a adopté une politique nationale s'étendant à tous les aspects, visant à valoriser les ressources humaines, instaurer la justice et la stabilité politique et à stimuler le développement économique. Cette politique a également pour but de réaliser la sécurité sociale et de protéger les droits de l'enfant et les droits de l'homme.

46. Au plan international, les Émirats arabes unis sont devenus parties à divers accords bilatéraux, trilatéraux et régionaux et ont consenti des prêts et des

subventions à divers pays en développement dans lesquels ils ont également fait des investissements directs. En 2003, le volume de l'aide extérieure des Émirats arabes unis atteignait 3,5 % de son produit national brut. Les fonds envoyés par les travailleurs étrangers dans leur pays d'origine constituent aussi une autre source de revenu pour le développement.

47. **M. Zhang** Yishan (République populaire de Chine) tient à souligner que les objectifs du Millénaire pour le développement traduisent l'aspiration de l'humanité tout entière à la paix, la stabilité et une vie meilleure. Tous les pays doivent prendre leur part de responsabilité, s'encourager et se contrôler mutuellement et mettre leurs promesses à exécution. Pour ce faire, plusieurs mesures doivent être prises.

48. Premièrement, les pays doivent inclure les objectifs dans leurs plans de développement et formuler des stratégies de réduction de la pauvreté, prévoyant une judicieuse utilisation des ressources intérieures et l'accroissement des investissements dans l'infrastructure et l'éducation. Les pays en développement doivent opérer des réformes structurelles, améliorer leurs politiques, mieux valoriser les ressources humaines et se doter progressivement d'une meilleure gouvernance. Chaque pays doit trouver son propre mode de développement, adapté à ses conditions nationales. La communauté internationale doit dispenser des encouragements et leur laisser suffisamment de latitude en matière de politiques générales.

49. Deuxièmement, on attend de la communauté internationale un appui concret. Les calendriers établis par les pays de l'Union européenne pour atteindre les taux d'APD et l'initiative du G-8 d'annuler les dettes multilatérales de 18 des pays pauvres très endettés (PPTE) sont d'appréciables mesures. La Chine espère que d'autres pays développés suivront cet exemple. Elle s'associe à la recherche d'autres moyens de financement novateurs pour compléter l'APD, et attend avec confiance les projets pilotes de la facilité de financement internationale.

50. Troisièmement, les Nations Unies devraient prendre part à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernements nationaux devraient essayer de renforcer les partenariats entre secteurs public et privé et encourager la société civile à jouer un rôle actif dans un vaste éventail de cas.

51. Quatrièmement, les Nations Unies devraient jouer un rôle moteur dans un certain nombre de domaines. Conférer aux Nations Unies un pouvoir accru dans le développement devrait constituer une priorité de tous les efforts de réforme, et le rôle du Conseil économique et social devrait être renforcé. Le système des Nations Unies devrait améliorer son mécanisme d'examen et systématiser le suivi des efforts de réalisation des objectifs.

52. **M. Ivanov** (Observateur du Bélarus) dit que la récente décision de l'Union européenne d'accroître le volume de l'APD d'ici à 2010 est une mesure extrêmement importante pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est d'autant plus importante que les négociations commerciales de Doha devraient s'achever en 2006 au plus tard, et que les conditions optimales de commerce international devraient être créées en faveur des pays en développement et des économies en transition. Tout en se félicitant de la récente initiative du G-8 d'annuler la dette des pays pauvres très endettés, le Gouvernement du Bélarus prie les pays bailleurs de fonds et les institutions financières internationales d'examiner les propositions plus radicales faites par le Groupe des 77 et la Chine.

53. Bien que les pays d'Europe de l'Est et la Communauté d'États indépendants n'aient pas eu de difficultés à réaliser les objectifs, les petits pays pauvres de la région ont besoin d'aide pour éliminer la pauvreté ainsi que la mortalité maternelle et infantile, entre autres.

54. Le progrès socioéconomique et le développement ne peuvent se réaliser sans l'action des gouvernements nationaux au niveau macroéconomique, notamment par la mobilisation des ressources financières nationales. Les médias peuvent jouer un rôle non négligeable dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Enfin, l'intervenant estime que le Conseil devrait jouer un rôle plus déterminant dans la coordination et la réalisation des objectifs.

55. **M. Soler** (Panama) précise qu'alors que les objectifs de développement du Panama non seulement concordent avec ceux qui ont été convenus sur le plan international, mais vont bien au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement et sont conçus sur mesure pour répondre exactement à la situation et aux besoins du pays. L'État a lancé un plan national de lutte contre la pauvreté et le chômage et prévoyant

l'intégration des groupes sociaux marginalisés, dans le contexte d'une économie ouverte capable de créer des emplois et d'améliorer la répartition des revenus. Ce plan préconise essentiellement la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des finances publiques et la modernisation de l'État.

56. Le Gouvernement panaméen est partisan d'une bonne gouvernance et a abrogé toutes les lois qui limitaient la liberté d'expression; il s'est efforcé d'éradiquer la corruption et espère ratifier, avant le sommet de septembre, la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il va de l'avant dans la mobilisation de ressources et a récemment promulgué une loi sur la justice fiscale dans le but de réduire les dépenses publiques et de relever les revenus de l'État. Bien que le Panama se classe parmi les pays à revenu intermédiaire il est lourdement endetté et rencontre de grosses difficultés de répartition des revenus. Dans l'ensemble, 40 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté, dans les zones autochtones ce sont 95 % qui se trouvent dans cette situation.

57. Il félicite les pays qui se sont engagés à verser 0,7 % de leur PNB au titre de l'APD au titre de l'APD ou établi des calendriers de versement de ces montants. Les pays à revenu intermédiaire ont toujours besoin de coopération financière et technique. Une part plus importante de l'aide devrait être distribuée par le canal des institutions multilatérales. La communauté internationale doit envisager de nouvelles formes de tolérance de la dette permettant aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs. Les négociations de Doha sur le commerce doivent s'achever en 2006 au plus tard, tandis que les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange doivent être fondés sur les mêmes objectifs de développement convenus sur le plan international. Par ailleurs, les pays en développement doivent participer plus franchement aux prises de décisions internationales dans les domaines financier et monétaire. Vu le grave danger que posent les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité, on a besoin de mesures plus rigoureuses pour protéger la planète, ce qui doit être une responsabilité partagée.

58. **M. Sunaga** (Japon) dit que sa délégation, qui insiste vivement sur la réduction de la pauvreté par le moyen de la croissance économique, estime que pour parvenir à un développement durable il faut mobiliser des ressources d'origines diverses, y compris l'APD, le commerce et l'investissement ainsi que les flux

financiers privés. Il est vital également de ménager un développement équilibré des zones rurales et urbaines. À cet égard, le Japon poursuivra ses efforts pour fournir une APD équivalente à 0,7 % de son produit national brut. Il se propose en outre d'assurer aussi un niveau réaliste et suffisant d'APD, et s'efforcera d'accroître le volume d'APD et de doubler le montant d'APD versé à l'Afrique au cours des trois prochaines années.

59. Les partenariats et la maîtrise des opérations par les pays bénéficiaires sont des principes essentiels au développement. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) s'inspire de cette philosophie; la quatrième CITDA aura lieu en 2008. La coopération Sud-Sud peut contribuer sensiblement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par la valorisation des ressources humaines et en facilitant le commerce entre pays en développement. Fervent partisan de la coopération Sud-Sud, le Japon a annoncé un certain nombre d'initiatives au Sommet Asie-Afrique, notamment la création d'un corps de jeunes volontaires Asie-Afrique, et encourage la création de réseaux d'affaires entre les deux continents.

60. La mondialisation a aggravé les effets des menaces transfrontières sur les pays en développement. Afin de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, on a besoin d'une action collective pour faire face à de telles menaces qu'un pays ne peut à lui seul affronter. Pour traiter les questions de portée mondiale, le Japon s'appuie avant tout sur le concept de sécurité, qui privilégie la protection et la responsabilisation de l'individu. Notant que le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses font sérieusement obstacle au développement, l'intervenant rappelle la déclaration faite récemment par le Premier Ministre japonais qui annonçait l'attribution d'un montant de 5 milliards de dollars au titre de son initiative relative à la santé et au développement pour aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en matière de santé.

61. L'environnement, notamment les changements climatiques et les catastrophes naturelles, exigent une action concertée à l'échelle mondiale ou régionale. L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes devraient être intégrées dans chaque phase de l'utilisation de l'APD. Pour être vraiment globale l'approche doit tenir compte des besoins spéciaux des

pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, sans oublier les pays pauvres de la région de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, le partenariat stratégique Asie-Afrique doit être mis en place.

62. La délégation japonaise souscrit aux propositions du Secrétaire général concernant la réforme du Conseil, qui a besoin de se transformer en un organe efficace capable de guider l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour résoudre les grands problèmes socioéconomiques mondiaux. Par ailleurs, le Conseil doit promouvoir la coordination et la cohérence entre les partenaires de développement et établir des programmes à moyen et long termes pour l'ensemble du système des Nations Unies. Il doit porter presque entièrement son attention sur les questions prioritaires, éviter les doubles emplois, et collaborer plus étroitement avec d'autres organes internationaux. Il doit également se montrer plus dynamique dans la gestion des situations d'après conflit en collaborant étroitement avec la commission désignée pour la consolidation de la paix. Si elle est correctement menée, la réforme du Conseil sera une force motrice pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour les Nations Unies en général.

63. **M. Al-Hinai** (Observateur d'Oman) déclare que les efforts d'Oman pour éliminer la pauvreté et la faim ont commencé bien avant l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Certains de ces efforts ont porté sur la réduction de la pauvreté et d'autres sur l'aide directe à certains groupes à faible revenu. Le taux d'analphabétisme est tombé de 41 % en 1993 à 22 % en 2004, tandis que l'inscription scolaire atteignait des taux de 97,3 % pour les garçons et de 98,1 % pour les filles en 2003. Oman est en bonne voie d'atteindre d'ici à 2015, l'objectif de 100 % concernant l'inscription scolaire dans le primaire.

64. Aux termes de la loi organique de l'État, le Gouvernement a l'obligation de garantir la justice et l'égalité à tous les Omanais. Alors que de sensibles progrès ont été enregistrés dans l'éducation et la participation économique des femmes qui constituent 40 % de la population, il reste encore beaucoup à faire. La généralisation des services de soins de santé et l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales ont amélioré les indicateurs de santé. Oman a réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne la réduction de la

mortalité infantile dont le taux a baissé des deux tiers. On a progressé également dans le domaine des programmes d'immunisation, tandis que les taux de mortalité maternelle ont baissé, le nombre des cas de paludisme a baissé, et les cas de VIH/sida ont également chuté, passant de 6,4 pour 100 000 personnes en 1996 à 3,9 pour 100 000 en 2004.

65. **M. de Haen** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], s'exprimant au nom du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) dit que si la pauvreté dans l'ensemble du monde a reculé, passant de 28 % en 1990 à 21 % en 2002, la proportion de personnes souffrant de malnutrition dans les pays en développement est passée de 20 à 17 % dans les années 90; il semble donc improbable que l'objectif du Sommet alimentaire mondial de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim, puisse être atteint.

66. Les chiffres montrent que s'attaquer à la pauvreté ne résout pas nécessairement le problème de la faim. Il faudra une génération de plus aux pays en développement qui ne font porter leurs efforts que sur la pauvreté pour progresser réellement sur la voie de la santé et de l'équilibre nutritionnel de leurs populations. L'accroissement de l'aide et des investissements ne résout pas automatiquement le problème de la faim et des travailleurs malades et sous-alimentés trouvent rarement un emploi.

67. La situation n'est cependant pas désespérée. Le fait que plus de 30 pays comptant ensemble plus de 2 milliards d'habitants ont fait reculer la faim de 25 % dans les années 90 permet de rester optimiste. On aurait beaucoup à apprendre de ces pays qui ont obtenu des résultats aussi impressionnants.

68. La FAO, le FIDA et le PAM proposent que l'on serve les populations vivant dans des « foyers de famine ». Attendre n'est pas une solution. Chaque jour qui passe inflige d'irréparables dommages aux êtres humains tout en coûtant de l'argent et en laissant passer des chances. Pour les pays en développement, le coût total de la malnutrition protéino-calorique, de l'insuffisance pondérale des nourrissons et des carences en micronutriments atteint de 5 à 10 % de leur PNB, soit au moins 500 milliards de dollars.

69. La FAO, le FIDA et le PAM plaident pour une approche à double voie combinant l'assistance

immédiate pour les pauvres et les mal nourris avec des programmes de développement à long terme. Les programmes et les politiques doivent se concentrer dans les endroits qui en ont le plus besoin – les zones rurales et l'agriculture. On ne peut accomplir de progrès marquants que si le système des échanges commerciaux offre aux pays en développement une meilleure chance de vendre leurs produits de base avec profit. Ces dispositions entraîneraient un coût supplémentaire d'environ 25 milliards de dollars par an. Les pays en développement dépensent actuellement plus de 30 milliards de dollars pour surmonter les conséquences de la faim et de la malnutrition.

70. **M. Cox** (Observateur du Secrétariat du Commonwealth) se déclare préoccupé de la situation qui règne en Afrique subsaharienne, notant qu'il faut agir d'urgence si l'on veut que la région atteigne tous les objectifs d'ici à 2015. S'il est vrai que la mondialisation a produit d'énormes richesses et que la technologie moderne a transformé les vies des riches, un tiers de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité; les pauvres n'ont pas non plus d'eau potable ni de systèmes d'assainissement. On assiste actuellement à une prise de position de l'opinion publique en faveur du développement des pauvres, portée par une aspiration à la justice sociale de la part d'individus solidaires appartenant aussi bien aux pays riches qu'aux pays pauvres. Le soulagement de la détresse de l'Afrique sera une question capitale à inscrire à l'ordre du jour du G-8 à Gleanegles. Notant l'engagement du G-8 à annuler la totalité de la dette multilatérale de tous les pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement, et à appuyer cette décision, doublée de l'engagement d'accroître l'APD, l'intervenant fait observer qu'un espoir non concrétisé est éphémère.

71. Alors que l'action commande aux pays industrialisés d'honorer leurs engagements, c'est-à-dire d'accroître l'APD et de financer la remise de la dette, elle commande également aux pays en développement d'améliorer la gouvernance et de rester fidèles aux politiques économiques et sociales axées sur le recul de la pauvreté et l'égalité dans la participation, notamment l'égalité entre les sexes. Tous les pays doivent œuvrer ensemble pour négocier des règles applicables au commerce international, plaçant le développement en tête de l'ordre du jour.

72. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints sans une aide

accrue et mieux adaptée. Il y a donc lieu de saluer la décision de l'Union européenne de doubler son APD et l'engagement des principaux pays européens de porter l'APD à 0,7 % de leur PNB. Il devra cependant y avoir des changements. Les bénéficiaires devront s'arranger pour que les flux d'aide accrus s'accompagnent d'une meilleure gestion des finances publiques, de plus de transparence et de dispositions à rendre des comptes. Les donateurs devront, pour leur part, prendre des engagements sur plusieurs années assurant la prévisibilité, et mettre en œuvre la Déclaration de Rome sur l'harmonisation tout en déliant leur assistance de manière à la valoriser.

73. Multiplier les remises de dettes et accroître ou améliorer l'aide sont de peu d'utilité si les pays du G-8 et d'autres pays développés n'ouvrent pas leurs marchés aux produits des pays pauvres. En effet, la manière la plus efficace de combattre la pauvreté dans le monde est d'accroître les débouchés commerciaux. À cet égard, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont demandé l'élimination progressive de toutes les formes de subventions à l'exportation, de substantielles réductions des appuis internes tendant à entraver le commerce, et l'amélioration sensible de l'accès aux marchés. Il importe également que les problèmes particuliers inhérents aux économies des petits États soient prises en compte dans les négociations de Doha, les négociations ACP-EU sur les accords de partenariats économiques et dans tout le système international d'aide. Un accord en faveur d'un système commercial international plus favorable au développement serait la contribution la plus importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

74. **M. Barnes** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que les objectifs de la Fédération pour la première tranche du millénaire rejoignent en grande partie ceux qu'ont acceptés les États dans la Déclaration du Millénaire. Les travaux tendent de plus en plus à fournir la base communautaire nécessaire pour répondre aux aspirations communes décrites dans la Déclaration du Millénaire. Cependant, pour atteindre les objectifs de développement il faut changer la mentalité des gouvernements et d'autres institutions publiques. Les gouvernements doivent établir un réel partenariat avec leurs sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'avec d'autres organisations de la société civile en vue de réunir les conditions

nécessaires à la prévention, qui maintiendraient le développement et la dignité humaine.

75. Dans ce contexte, la prévention signifie donner aux communautés la possibilité d'acquérir les moyens et l'adaptabilité qui faciliteraient le développement de leur capital humain. La prévention signifie en outre que l'impact des catastrophes naturelles soit minimisé par des programmes efficaces au niveau communautaire. Il faut en outre tenir pleinement compte du rôle que peuvent jouer les bénévoles dans la réalisation des objectifs de développement durable et la protection de la dignité humaine. La création d'une société fondée sur le respect des droits de l'homme est un élément critique de l'émergence de communautés dynamiques, pacifiques et prospères.

76. **Mme Ndioro-Ndiaye** [Observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] fait observer qu'environ une personne sur 35 est un migrant, ce qui explique le degré considérable d'attention que portent aux migrations de nombreux acteurs dans le domaine du développement international. Les estimations présentes indiquent qu'il y a entre 185 et 192 millions de migrants dans le monde, dont près de la moitié sont des femmes. L'actuel débat d'orientation au sein du Conseil de l'OIM ouvre de nouvelles possibilités à l'adoption d'approches communes à la gestion des migrations, se fondant sur la coopération entre les États. Consciente de l'urgence de la situation, l'OIM se prépare à son dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, qui doit se tenir en 2008.

77. L'OIM a lancé une stratégie actualisée des migrations et du développement qui propose d'intéressants avantages pour tous les pays d'accueil et est prête à les aider de toutes les manières possibles. Les migrants peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté, non seulement par le transfert des compétences mais également grâce aux envois de fonds, aux investissements et aux dépenses, ainsi qu'aux activités entrepreneuriales liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les migrations ne tiennent pas une place centrale dans le cadre initial des objectifs du Millénaire pour le développement malgré la preuve irréfutable de leur apport constructif. Par exemple, les migrants envoient plus de 100 milliards de dollars dans leur pays d'origine chaque année, ce qui montre qu'il existe un lien direct entre migration et réduction de la pauvreté. S'agissant de l'objectif 8 qui porte sur la création d'un

partenariat mondial pour le développement, l'ouverture de systèmes d'échanges et financiers a un impact sur les migrations, notamment par l'abaissement des coûts de transferts de fonds et par la création de voies légales pour le transfert de ces flux financiers. Par ailleurs, le partenariat entre pays d'origine et de destination, entre les secteurs public et privé, et la société civile en général, y compris les associations de diaspora, pourraient former la base d'une croissance économique, d'entreprises conjointes, d'échanges commerciaux et de flux d'investissements accrus.

78. **Mme Mainka** [Observatrice de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles (UICN)] fait valoir que les objectifs sont interdépendants et ne peuvent être atteints séparément ni par étapes. La réalisation de l'objectif 7 sur la protection de l'environnement par exemple, est essentielle pour la réalisation d'autres objectifs concernant la pauvreté, l'eau, la santé, la nutrition et l'égalité des sexes. L'appauvrissement de la biodiversité et de ses services d'écosystèmes peut avoir de graves conséquences sur la population mondiale, notamment sur les pauvres. On estime que 75 % des 3 milliards de pauvres vivent dans des zones rurales et dépendent lourdement pour leur survie des ressources naturelles. Un milliard d'Asiatiques dépendent du poisson comme source de protéines. L'industrie mondiale de la pêche emploie près de 200 millions de personnes, et cependant, 14 pêcheries sur 17 périssent, ce qui a des conséquences non seulement sur la sécurité alimentaire mais aussi sur les revenus des ménages.

79. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a noté que les facteurs écologiques, tels que l'eau non potable et la fumée émanant des cuisinières à biomasse causent près de 25 % de toutes les maladies pouvant être prévenues. La viabilité de l'environnement englobe et intègre de multiples objectifs de développement et constitue un investissement utile, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Une étude approfondie a montré que des investissements atteignant jusqu'à 36 milliards de dollars dans la protection des eaux et des sols éviteraient près de 53 milliards de dollars de pertes agricoles. Cette étude a également révélé que le monde dépensait environ un billion de dollars de subventions dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau. Si l'on supprimait ne serait-ce que 10 % des subventions les plus nuisibles sur le plan social et

écologique, on réduirait la dégradation de l'environnement et libérerait pour lutter contre la pauvreté un volume de ressources supérieur à ce qui est actuellement fourni par l'ensemble de l'APD mondiale. Priorité devrait être accordée à la viabilité de l'environnement, à l'accroissement de l'APD et à l'intégration de la protection des écosystèmes dans les économies domestiques et nationales.

80. **M. Mchumo** (Fonds commun pour les produits de base) explique que dépendre pour les recettes d'exportation, d'un étroit éventail de produits de base, peut créer des pièges de la pauvreté dans l'environnement économique international. Les mécanismes commerciaux en vigueur non seulement accentuent la pauvreté mais engendrent un climat économique intolérable pour la croissance et le développement, et qui a des incidences sur l'endettement, la formation du capital national et l'accès aux capitaux extérieurs, de même que sur l'efficacité de l'aide. Les pays en développement qui dépendent des produits de base ont besoin d'aide pour devenir des économies plus compétitives et autonomes. Un pourcentage plus élevé d'APD devrait être alloué à l'infrastructure et aux programmes relatifs aux produits de base pour pallier les obligations liées à l'offre.

81. Les fluctuations des cours des produits de base et la chute des recettes d'exportation effectives sont les principales causes d'instabilité économique et de l'affaiblissement des taux de croissance. Le déficit de change causé par l'instabilité à court et moyen termes a gravement réduit la capacité d'investir dans les secteurs productifs. Les efforts antérieurs pour prendre des mesures d'intervention sur les marchés ont échoué et la communauté internationale doit trouver une solution permanente au problème de l'instabilité et de l'effondrement des cours des produits de base.

82. Étant donné que le commerce international est vital pour les pays dépendants à l'égard des produits de base, ils devraient avoir plus librement accès aux marchés tandis que les obstacles tarifaires et non tarifaires, y compris les subventions, doivent être supprimés.

83. **M. Husain** [Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)] estime que c'est aux gouvernements nationaux, en collaboration avec la société civile, qu'il incombe de formuler et d'appliquer des politiques de développement. Toutefois, des mesures concertées doivent également être prises aux

niveaux régional, interrégional et mondial pour aborder les facteurs externes affectant la viabilité des politiques et programmes nationaux de développement. En outre, il faut s'efforcer au niveau national d'obtenir plus de transparence, d'instaurer la légalité, une gestion économique constructive, des services sociaux et une gouvernance judicieuse. Toutes ces nécessités exigent de la patience, de la compréhension et des niveaux accrus d'appui de la part des partenaires des pays développés.

84. La mise en œuvre du Consensus de Monterrey serait une étape décisive dans les efforts déployés par la communauté internationale pour relever les défis. L'Organisation de la Conférence islamique appelle à de nouvelles réformes du système international de financement pour éviter de déstabiliser les flux de capitaux, de maximiser les bénéfices et de minimiser les risques provenant des marchés financiers mondiaux. Il faudra relever les niveaux d'appui financier et technique pour maintenir des pratiques viables de développement économique et social. Il y a une réelle possibilité de vaincre la pauvreté. La communauté internationale ne doit pas laisser passer cette chance sans précédent.

85. **Mme Henkens** [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] précise que la réalisation des objectifs va de pair avec la mise en œuvre du programme de développement à grande échelle issu des grandes conférences internationales des Nations Unies. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable passent nécessairement par la prise en compte plus systématique des questions de population et de santé en matière de procréation, et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Des événements démographiques sans précédent et lourds de conséquence demandent des mesures urgentes, radicales et mieux coordonnées permettant de faire face à des déplacements de population entraînés par des guerres civiles, une urbanisation rapide, la migration internationale, l'accroissement de la population dans les pays les plus pauvres, le VIH/sida et la plus importante population de jeunes de l'histoire humaine.

86. La communauté internationale se trouve à un point critique du compte à rebours jusqu'à la date butoir de 2015. C'est pourquoi elle doit changer de méthode et s'y prendre autrement en s'ouvrant sans crainte à des idées nouvelles car combattre la pauvreté,

la maladie, la discrimination demande des efforts coordonnés et efficaces. Le FNUAP s'est engagé à collaborer avec des partenaires pour atteindre les objectifs. Pour se doter des capacités et de l'autonomie nécessaires au niveau national, le Fonds a mis au point une stratégie visant à améliorer la santé maternelle et à prévenir l'infection par le VIH. Le FNUAP est résolument déterminé à collaborer avec des partenaires à tous les niveaux afin de passer des paroles à l'action et d'avoir une véritable influence sur la vie des gens.

87. **M Levin** [Union internationale des télécommunications (UIT)] dit que l'Union apprécie l'importance que, dans son rapport, le Secrétaire général a accordée aux technologies de l'information et des communications (TIC). La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a été organisée à Genève en décembre 2003, et la deuxième phase se tiendra à Tunis en septembre 2005. Le Plan d'action de Genève place les TIC parmi les instruments utiles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et l'UIT a fixé la date limite de 2015 pour mettre le monde sur câble. Le Sommet mondial s'est également occupé de questions telles que l'infrastructure et le renforcement des capacités. L'un des éléments principaux du Sommet a été une approche mettant en jeu de multiples parties intéressées. Le secteur privé et les organisations de la société civile ont joué un rôle important et toutes les parties prenantes ont également pu intervenir dans la création de partenariats pour le développement et pour combler le fossé numérique. On a trouvé des solutions novatrices pour financer le développement numérique et un accord a été conclu sur la proposition du Président du Sénégal de créer un fonds de solidarité numérique avec 1 milliard de dollars pour que tous les villages du monde puissent être reliés d'ici à 2015.

88. **Mme Kirby** (Observatrice du Temple de la compréhension) rappelle qu'en 2004, la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales était principalement consacrée à la question du partenariat. Les organisations non gouvernementales ont réaffirmé leur participation soutenue et à long terme à la réalisation des objectifs du Millénaire, tandis que la société civile a été profondément sensibilisée à ces objectifs.

89. **Mme Del Amor** (Observatrice de la Fondation pour la promotion sociale de la culture) précise que la Fondation a centré ses activités sur le développement

économique et social, insistant sur le respect de la dignité humaine et la promotion de la paix. La Fondation a exécuté plus de 135 projets en collaboration avec quelque 30 ONG.

90. **Mme Malaman** (Observatrice de Legião da Boa Vontade) explique que son organisation a mobilisé la société civile pour faire connaître les objectifs, mettre en commun les pratiques optimales, examiner les obstacles et encourager les initiatives de partenariats en vue de la réalisation des objectifs. Forte de 55 ans d'expérience dans les programmes humanitaires et socioéducatifs, la Légion a préparé et présenté la déclaration du Solidarity Society Network, une coalition créée pour favoriser l'inclusion de communautés locales dans le développement socioéconomique.

91. **Mme Soanes** (Observatrice pour le Mouvement international ATD quart monde) s'exprimant au nom de Vivat International et du Comité des ONG pour le développement social, souligne que l'année 2005 a fait date pour les Nations Unies et pour chacun des membres de la communauté mondiale. Les pauvres espèrent que leurs enfants ne connaîtront pas la pauvreté. Néanmoins, si la communauté internationale n'est pas disposée à admettre que les personnes ayant l'expérience directe de l'extrême pauvreté peuvent réellement contribuer au développement, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints.

92. Un projet exécuté à Maharashtra (Inde) où une organisation d'autonomisation des femmes s'occupait directement de la lutte contre la pauvreté en constituant des groupes d'auto-assistance et d'octroi de microcrédit constitue un exemple de partenariat couronné de succès dans l'élimination de la pauvreté. L'autonomisation des femmes devrait être placée en tête du programme de développement et les femmes devraient participer à égalité avec les hommes à tous les processus de prise de décisions et d'exécution.

93. Le Forum des ONG à la Commission du développement social a, à juste titre, fait valoir qu'il importait de garder vivant l'esprit de Copenhague en travaillant à la formation de partenariats ouverts entre la société civile et les gouvernements, s'employant à mettre les êtres humains et les droits de l'homme au centre du développement et à promouvoir des investissements équitables dans le développement économique et social.

94. **Le Président** déclare que, devant l'impossibilité de présenter une déclaration ministérielle, il se propose d'élaborer et de faire distribuer une récapitulation du débat de haut niveau, faisant la synthèse des débats tenus au cours des trois derniers jours. Il note que les objectifs du Millénaire pour le développement joints aux principaux textes issus des réunions au sommet et conférences internationales, constituent un programme complet de développement pour la communauté internationale. Il s'agit moins de conception que d'exécution du programme. S'il est vrai que les progrès dans l'accomplissement des objectifs ont été inégaux, il est vrai également qu'un esprit nouveau de partage des responsabilités s'est manifesté, comme le montrent les récentes annonces de l'Union européenne et du G-8. Ce nouvel esprit devra inspirer le sommet de septembre.

95. Enfin, le Président ajoute que l'on a le sentiment que le Conseil économique et social a retrouvé son rôle en tant qu'organe central de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion du développement économique et social. Il est clair que le Conseil est le seul lieu où tous les principaux acteurs – gouvernements, organisations internationales, société civile et milieux des affaires – peuvent se rencontrer pour avoir des entretiens ouverts et approfondis sur la réalisation d'un programme commun.

96. **Mme Gordon** (Jamaïque) prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que le débat de haut niveau a fourni une occasion de traiter de questions importantes. Elle espère que le sommet de septembre conduira à des décisions hardies et que l'on fera des progrès, notamment en ce qui concerne le financement du développement, la dette extérieure et l'achèvement des négociations commerciales multilatérales de Doha.

97. **Mme Walpole** (Royaume Uni), s'exprimant au nom de l'Union européenne, regrette qu'il n'ait pas été possible de s'entendre sur une déclaration à la fin du débat de haut niveau, mais retient la richesse des échanges de vues qui ont eu lieu. Elle félicite l'équipe du Président et le Secrétariat pour leur précieuse collaboration et attend avec intérêt le résumé du Président.

La séance est levée à 17 h 10.